

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIER Pierre à partir de 10 h 50
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

CREPI Gironde - Soutien de l'action "Atouts BTP - Construire un avenir durable", portée par le Club Régional des Entreprises Partenaires de l'Insertion Gironde (CREPI Gironde) - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, la Communauté Urbaine de Bordeaux soutient des actions en faveur de la création d'activité et de l'emploi pour les jeunes habitant dans les quartiers prioritaires.

Notre établissement soutient, d'une part, des dispositifs tels que Créa'Jeunes porté par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (modules de formation spécifiques pour les jeunes entrepreneurs des quartiers prioritaires, permettant la création d'une centaine d'entreprises par an dans l'agglomération). D'autre part, en intégrant des clauses sociales dans ses marchés publics, la Communauté Urbaine de Bordeaux impose aux entreprises prestataires de travaux et de services de recruter des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, notamment des jeunes résidant dans les Zones Urbaines Sensibles.

C'est ce cadre là que la Communauté Urbaine travaille en partenariat à la fois avec les acteurs emploi-insertion (PLIE, services emploi des communes, missions locales, structures d'insertion par l'activité économique...) et également avec les acteurs issus des entreprises elles-mêmes, tels que le CREPI Gironde (Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion) fondé à Bordeaux en 2008.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est aujourd'hui sollicitée pour devenir partenaire d'une opération test portée par le CREPI Gironde, « Atouts BTP : construire un avenir durable », ciblée pour les jeunes résidant en Zones Urbaines Sensibles et dans le but de leur apporter une formation spécifique dans les métiers de l'éco bâtiment. Ce dispositif est intéressant pour favoriser et améliorer la bonne mise en œuvre par les entreprises des clauses sociales et environnementales inscrites dans nos marchés publics. Il sera complémentaire avec les dispositifs déjà proposés au niveau des acteurs de l'insertion (modules de pré-qualification réalisés par Batiform en lien avec les PLIE, contrats de professionnalisation gérés par les GEIQ etc).

1- Présentation des Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires de l'Insertion (CREPI)

Les CREPI réunissent des entreprises engagées dans une démarche de responsabilité sociale. Ils jouent un rôle de passerelle entre le monde de l'entreprise et les personnes en recherche d'emploi.

Les CREPI constatent au quotidien les difficultés d'intégration professionnelle des jeunes issus des quartiers sensibles, liées à leur méconnaissance de certains codes et la faiblesse de l'accompagnement au sein de l'entreprise, alors même que certains secteurs d'activité sont en forte tension.

Les entreprises représentées dans les CREPI sont par ailleurs confrontées aux enjeux de maintien dans l'emploi des collaborateurs seniors et à la nécessité de valoriser leur expérience. Elles ont également bien perçu les défis écologiques et font état d'un manque de compétences pour rendre leurs productions et pratiques plus vertueuses d'un point de vue environnemental.

Le CREPI Gironde, association loi 1901, s'est créée à Bordeaux en 2008. Il réunit dans son Conseil d'Administration et parmi ses membres des représentants d'entreprises (Eiffage Construction Nord Aquitaine, Regaz, Forclum Aquitaine Limousin, Guysanit, ECCTA Ingénierie, Brettes SAS Environnement, Brun et Doute, Daney, David Davitec, PH Laurent, Sobebo, Sogefi-Cassous...), des organismes de formation et conseil en ressources humaines (AFPA, Batiform Aquitaine, Cap RH), ADECCO, Clairsienne, Objectif Aquitaine...L'association compte 23 membres et 2 salariés.

En 2011, considérant les besoins en recrutement des entreprises adhérentes remontant du terrain, quatre clubs : CREPI Gironde (Bordeaux), CREPI Loire & Haute Loire (Saint Etienne), CREPI Méditerranée (Marseille) et CREPI Touraine (Tours), accompagnés par leur Fédération Nationale, se sont unis pour concevoir et porter un projet innovant intitulé « Atouts BTP, construire un avenir durable ».

2- Le programme test « Atouts BTP, construire un avenir durable » : un dispositif ciblé vers les jeunes des Zones Urbaines Sensibles et sur l'apprentissage de pratiques dans le domaine de l'éco construction

Selon une étude réalisée par le Pôle Emploi en avril 2009, il existe toujours des opportunités d'emplois sur des métiers en tension, et en particulier dans le secteur du BTP. S'agissant plus particulièrement des métiers verts (intégrant les critères de développement durable), une autre étude réalisée par le Ministère de l'Ecologie révèle que plus de 390 000 emplois seraient créés d'ici 2013 dans la filière du bâtiment.

Le projet consiste à apporter une réponse complémentaire et non-redondante avec les dispositifs de formation existants au sein de chacun des territoires couverts par les CREPI participants. Il s'agit de proposer une formation aux métiers de l'éco bâtiment à 45 jeunes issus des Zones Urbaines Sensibles de Bordeaux, Marseille, Saint-Étienne et Tours, âgés de 18 à 25 ans, ayant un niveau BEP/CAP ou équivalent dans le secteur du bâtiment et en recherche d'emploi.

Il s'agit donc de jeunes ayant une première connaissance du secteur du bâtiment, originaires de ZUS, volontaires et en recherche d'emploi. Ces jeunes seront identifiés avec l'appui de structures d'insertion ancrées sur leurs territoires de résidence (Missions Locales principalement). La formation, d'une durée de 310 heures et basée sur un référentiel inédit, sera dispensée sur deux sessions.

La première promotion en Gironde sera mobilisée au dernier trimestre 2011 (13 jeunes), et envisagée comme un test, dont la vocation est d'être duplicable par la suite. Les objectifs de cette action sont les suivants :

D'un point de vue économique :

- Répondre aux besoins des métiers du bâtiment et de l'éco bâtiment,
- Créer une dynamique partenariale réunissant des acteurs de l'économie et de l'insertion, à des échelles régionale et nationale.
- Favoriser la transmission intergénérationnelle de savoir-faire : dans chaque entreprise d'accueil, un collaborateur senior volontaire est chargé de transmettre des savoirs techniques au jeune, de faciliter son intégration dans l'entreprise et de l'aider à construire son parcours d'insertion professionnelle par la transmission des codes sociaux et de la culture d'entreprise. Ces tuteurs seniors ont reçu au préalable une formation spécifique aux positionnements à adopter et au transfert de compétences.

Sur le plan social :

- Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi de jeunes par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement individualisé et le travail sur le savoir-être,
- Elargir les horizons géographiques, sociaux et professionnels des jeunes résidant en ZUS : le premier stage (105 heures) se déroule dans une entreprise à proximité du lieu de résidence des jeunes, et le second (35 heures) dans une entreprise située sur le territoire d'un autre CREPI participant au projet. Cette mobilité géographique permet à ces jeunes, souvent cloisonnés territorialement comme socialement, de se confronter à une réalité nouvelle et de se placer dans une démarche de responsabilisation.

Sur le volet environnemental :

- Concevoir et diffuser un référentiel de formation en éco bâtiment,
- Développer l'appropriation par les acteurs économiques de la construction des matériaux et techniques respectueuses de l'environnement.

Un suivi et une évaluation très fine de ce projet, assurés par un comité de pilotage national, permettront d'en identifier les éléments de force et les points de faiblesses ; de déterminer la part des résultats présentés qui est attribuable aux différents moyens et outils mobilisés. Cette analyse aboutira à la modélisation d'une action reproductible, en tout ou partie, par d'autres acteurs sur d'autres territoires. Considéré avec cette perspective d'essaimage, l'impact de cette action est intéressant à l'échelle de l'agglomération.

3- Budget prévisionnel de l'action en 2011

Pour cette phase de test en 2011, le projet « Atouts BTP : construire un avenir durable » est soutenu par l'ADEME Aquitaine, le Conseil Régional d'Aquitaine, et des fondations d'entreprises (fondation BTP Plus, fondation Société Générale) et la Fédération Française du Bâtiment.

Le financement de la partie « formation » est pris en charge intégralement par le Conseil Régional d'Aquitaine.

La CUB est sollicitée sur la partie ingénierie de l'action ; la subvention de fonctionnement demandée est de 15 500 € sur un budget prévisionnel de l'action de 88 050 € TTC en 2011.

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats, prestations de services	74 050,00	Région (FIFOP)	30 000,00
		CUB	15 500,00
		Fondation BTP Plus	32 500,00
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements...)	11 500,00	Fédération Française du Bâtiment	1 050,00
		Fondation Société Générale	5 000,00
		ADEME Aquitaine	4 000,00
Charges de personnel	2 500,00		
TOTAL	88 050,00 €	TOTAL	88 050,00 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la demande de subvention du CREPI Gironde de 15 500 € au titre de l'action « Atouts BTP : construire un avenir durable » pour l'année 2011

DECIDE

- **Article 1 :** L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 500 € au titre de la réalisation de l'action « Atouts BTP : un avenir durable » en 2011, au bénéfice du CREPI Gironde, association loi 1901,

- **Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de partenariat 2011 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire,

- **Article 3 :** La dépense est à imputer sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 67, article 6745, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 3 OCTOBRE 2011

M. FRANCK MAURRAS